

Retourne au Le Madawaska

CINQ SOUS LE NUMERO

Edmundston, N. B.

EDMUNDSTON, N. B.

3 DECEMBRE, 1925.

DOUZIEME ANNEE No. 47

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

J. G. BOUCHER, rédacteur

EDMONTON, ALB.
L'Écho du Collège
Collège des Jésuites

IMMIGRATION ET TARIF

As cours de la conférence de Winnipeg ces jours derniers, plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'augmenter la population du Canada. Nulle mention cependant d'encouragement au mariage et aux familles nombreuses, sans forme de privilèges ou exemptions; les lois Romaines donnent sur ce point de bons exemples. Fait digne de remarque, le facteur important de cette question de population, la fécondité de nos mères canadiennes, échappe à l'attention des conférenciers de Winnipeg. Pourtant toute politique vraiment nationale doit tenir compte de ce facteur. Cette fécondité n'existait pas aux États-Unis, l'immigration devint nécessaire.

Nous l'avons vu dans notre dernier article: l'immigration intense, le capital humain, tel fut le principal artisan de l'essor de la république voisine. Pourquoi, me direz-vous, la même cause ne produirait-elle pas ici le même effet? C'est que l'immigration européenne comporte de nos jours de nombreux désavantages. Le fait est démontré, l'immigrant amène ici à coup de dollars peut moins qu'un canadien enrégimenté au pays résister à l'attrait des États-Unis.

Sans l'émigration du dernier demi-siècle, le Canada compterait, aujourd'hui le nombre désiré d'habitants et les naissances fourniraient même sans encouragements ni stimulants, toute la population que les tenants de l'immigration réclament à grands cris. Le comté de Madawaska a peuplé les États du Maine, New Hampshire, Massachusetts, Minnesota et Montana. A notre député M. Culligan de révéler aux intéressés pendant la prochaine session (car la question y sera discutée), l'endroit où trouver des immigrants: les Provinces Maritimes. Les délégués à Winnipeg formulèrent les griefs, les besoins et les problèmes des différentes parties du Canada; cependant pas un mot de l'exode de notre population et des heures de discussion sur la question de l'immigration. N'est-il pas raisonnable d'attribuer cette demande insistante pour des immigrants aux compagnies à qui l'immigration doit bénéficier en premier lieu, et surtout aux compagnies de transport?

Que les temps sont changés! Cette question de l'émigration était pourtant bien portée à l'affiche pendant la dernière campagne: on avait jugé utile d'en rendre un gouvernement responsable. Au dire de certains, la baisse du tarif aurait causé l'émigration de ces dernières années; comme si nos voisins recevaient des immigrants exclusivement de pays à bas tarif. Non, l'attrait des États-Unis s'est fait sentir depuis un siècle et se fera sentir encore longtemps, qu'un parti ou l'autre soit au pouvoir. Toute mesure nuisible au commerce, aux industries productives, activera le départ des nôtres, en augmentant la disproportion entre la prospérité respective des deux pays.

Une période prospère verra peu d'émigration: témoin la période de guerre. Il sied mal aux impérialistes, conservateurs ou libéraux de blâmer qui ce soit pour l'émigration d'après guerre. L'exode a à peu près coïncidé avec l'imposition de nouveaux impôts et le tarif restait sans changement sensible. D'ailleurs les statistiques, passées indifféremment nulle correspondance entre la recrudescence de l'émigration et les périodes de haut soit de bas tarif.

L'émigration est la plaie d'où coule le meilleur de notre sang. La phrase entendue pendant la dernière élection reste bien vraie, hélas! Mais ceci nous entrainerait trop loin.

HABITANT.

UN INCIDENT REVELATEUR

(Le Devoir)

Nous voulons bien donner ici aux événements politiques toute la place qu'ils méritent: on en pourra une fois de plus juger par l'espace consacré aux réunions d'hier, mais nous n'entendons pas que la politique elle-même jette dans l'ombre d'autres faits, d'autres problèmes, d'un ordre très élevé. Et l'on en pourra juger une fois de plus aussi par l'importance, malheureusement inférieure encore à ce que nous aurions souhaité, que nous attribuons aux comptes rendus de la Semaine d'Histoire du Canada.

Pour la même raison, on ne trouvera pas mauvais que nous traitions aujourd'hui, en premier lieu, d'un incident révélateur qui s'est récemment produit à Edmundston et dont notre confrère le Madawaska nous apporte le récit.

C'est à un congrès pédagogique des instituteurs du comté de Madawaska (à peu près exclusivement français, comme l'on sait) que l'incident s'est produit.

Deux professeurs de langue anglaise du lycée d'Edmundston, MM. Anderson et Gilmore, y ont réclamé pour le français à l'école primaire fréquentée par les petits enfants de langue française une place plus grande. Ils ont tous les deux réclamé cette place au nom de leur expérience et des principes de la saine pédagogie.

M. Anderson, qui dirige l'une des hautes classes du lycée, s'est plaint du défaut de préparation de ses élèves et en a attribué la cause probable au fait qu'on ne s'était pas suffisamment servi pour leur formation première de leur langue maternelle, — de celle où tous les mots ont pour eux un sens précis, évoquent des images familières et qui les éclairent. Il a carrément déclaré que, dans les premières classes, l'enseignement devrait se donner en français.

M. Gilmore a, de son côté, proclamé que c'est "la plus grande erreur" que de se servir de l'anglais pour enseigner aux enfants français dans les premières classes. "Non seulement, c'est injuste, et il continué, mais c'est antipédagogique, pour cette bonne raison qu'au lieu de passer du connu à l'inconnu, nous passons de l'inconnu à l'inconnu."

G. R. TRICOCHÉ VARIETES

HYGIENE & THERAPEUTIQUE MODERNES

Ceux d'entre nous qui sont assez âgés pour se rappeler ce qui se passait il y a une quarantaine d'années n'ont pas manqué de constater des changements considérables, extraordinaires même, en matière d'hygiène et de thérapeutique. Des mesures d'hygiène ont rendu les épidémies meurtrières de moins en moins fréquentes. Quand nous nous tenons dans une localité, nous sommes protégés par les mesures d'hygiène et de thérapeutique. Les mesures d'hygiène et de thérapeutique ont rendu les épidémies meurtrières de moins en moins fréquentes. Quand nous nous tenons dans une localité, nous sommes protégés par les mesures d'hygiène et de thérapeutique. Les mesures d'hygiène et de thérapeutique ont rendu les épidémies meurtrières de moins en moins fréquentes. Quand nous nous tenons dans une localité, nous sommes protégés par les mesures d'hygiène et de thérapeutique.

Enfin, nous voilà au fond de la question. Les reus d'un enseignement français convenable n'est pas seulement pour des enfants de langue française; ce que l'on pourrait appeler une injustice d'ordre ethnique, c'est une injustice d'ordre proprement humain.

On les constitue par là en état d'infériorité. Entre leur intelligence et les choses à connaître, on jette un voile épais; on double de ce voile leur ignorance première. Il faut que les passions de race, la volonté de dominer, l'ignorance, l'irréflexion et les préjugés soient bien puissants pour avoir empêché tant de gens de voir cette évidence.

Mais l'on y vient! Et, pour y venir, il suffit, du reste, d'observer et de réfléchir un peu. Quel est le père de famille qui, cherchant à élargir les horizons de son enfant, à lui apprendre même les choses les plus élémentaires, n'a d'abord été frappé de tout ce qu'il est nécessaire d'enseigner aux enfants, puis de l'extrême complexité de l'instrument — la langue — dont il faut se servir? Combien de mots portent des sens divers, qui se multiplient encore lorsqu'ils sont employés avec tel ou tel autre? Cette variété, cette diversité déroutent l'enfant, le font hésiter, même lorsqu'il s'agit de sa langue maternelle. Quel ne doit pas être, à plus forte raison, son désarroi, lorsqu'on se sert avec lui de mots qui ne lui sont pas familiers, qui représentent pour sa petite cervelle une nouvelle part d'inconnu? Comment veut-on que les matières ainsi étudiées ne gardent pas dans l'intelligence de l'élève une certaine impression, un certain flou? Comment veut-on que ce défaut de formation première n'entrave point dans une certaine mesure son développement ultérieur?

Les méthodes qui ont à la base des procédés que symbolise, pourrait-on dire, le Règlement XVII constituent, à proprement parler, un attentat contre le cerveau de l'enfant. Nous sommes heureux de voir, une fois de plus, des éducateurs d'expérience comme MM. Gilmore et Anderson le proclamer. Heureux pour la cause du bon sens, qui reçoit ainsi de nouvelles adhésions, heureux pour nos compatriotes du Nouveau-Brunswick qui pourront sûrement utiliser ces témoignages et mes conseils.

Ajoutons que MM. Anderson et Gilmore ne se sont pas tenus dans le domaine de la pédagogie pure.

M. Anderson a protesté contre ceux qui prétendent que l'autorité britannique pourrait supprimer ici le français; il a pris à son compte la phrase de M. Moore où celui-ci souligne l'injustice foncière de la réglementation défavorable au français.

M. Gilmore a crié aux Académiciens: C'est à vous, gens de race française, d'obtenir qu'on enseigne plus de français dans vos premières classes. Vous ne pouvez vous attendre à ce que ce soit le gouvernement vous donne ce que vous ne réclamez pas, ou ce que pour quoi vous ne luttiez pas.

OMER HEROUX.

LE CABINET BRIAND EST FORME

Paris, 28. — Les efforts répétés qui ont été faits depuis la démission du cabinet Painlevé en vue de la formation d'un nouveau ministère, ont enfin réussi.

M. Briand a annoncé, hier soir la formation de son cabinet. Il se compose comme suit: Premier Ministre des Affaires

Étrangères — M. Briand. Finances — M. Louis Loucheur. Guerre — M. Paul Painlevé. Justice — M. Camille Chauvigné. Intérieur — M. Edouard Daladier. Marine — M. Georges Leygues. Instruction Publique — M. M. Rouston. Commerce — M. Daniel Vincent. Travaux Publics — M. Antoine de Monzie. Travail — M. Antoine Durafour. Colonies — M. Louis Barrié. Agriculture — M. Jean Durand.

LA SESSION FEDERALE EST CONVOQUEE POUR LE 7 JANVIER

Le gouvernement a pris cette décision hier. — Les brefs d'élection. — Le discours du Trône le 8 janvier. — L'hon. M. King et Bagot.

Ottawa, 1. — Le parlement est convoqué pour le 7 janvier. Son Excellence le Gouverneur Général a approuvé cette date et a émis une proclamation à cet effet. Telle est la déclaration faite, hier soir, aux journalistes par l'hon. Mackenzie King à l'issue de la réunion du Cabinet.

Le Premier Ministre a eu hier après-midi, une entrevue avec le colonel O. M. Biggar, directeur général des élections, avant l'assemblée du Conseil, au cours de laquelle le colonel Biggar déclara qu'il était impossible de recevoir tous les brefs d'élections à temps pour le 10 décembre. Jusqu'à présent, il en a reçu 226 en comptant 15, la plupart en route pour Ottawa. Cependant, quelques-uns ont dû être retournés aux officiers-rapporteurs pour cause d'irrégularité. Le bref du Yukon a été envoyé de Dawson le 21 novembre, il ne peut pas être reçu avant le 11 décembre et peut-être pas avant le 21 décembre. Il y a, aussi ceux de Bruce-North et de Peace River; ces comtés, à cause du décompte, ne pourraient pas être représentés au parlement le 10 décembre; et finalement il y a Bagot dont le bref ne peut pas être reçu avant le 16 décembre. Comme il est désirable que tous les comtés soient représentés à l'ouverture du parlement, afin d'éviter les protestations et peut-être une motion de l'opposition, le gouvernement a retardé la convocation du parlement jusqu'au premier jour de janvier. Le travail n'y perdra rien, car il aurait fallu ajouter quand même pour Noël et le jour de l'An. Le discours du Trône ne sera prononcé que vendredi le 8 janvier. Dans l'interval, le gouvernement préparera le programme sessionnel, mais ne fera aucune nomination, ni aucune élection partielle. Le premier ministre a aussi déclaré que les présidents des chambres n'avaient pas encore été choisis. Il ne sait pas non plus s'il prendra personnellement part à l'élection de Bagot. Pendant ce temps, les députés accumuleront les résolutions qu'ils ont l'intention de faire discuter. Au nombre des dernières reçues, il y en a deux de M. Church, conservateur de Toronto, demandant de permettre au gouvernement d'Ontario de développer le pouvoir d'eau de Morrisburg et de faire un traité avec les États-Unis pour le développement des pouvoirs d'eau du Saint-Laurent.

MGR. S.-J. DOUCET EST DECEDE

C'est avec peine que nous avons appris la mort de Monseigneur Stanislas-J. Doucet, survenue mardi de cette semaine, après quelques jours seulement de maladie.

Mgr. Doucet était né à Bathurst-Ouest le 2 juillet 1847. Il fut ordonné à la prêtrise le 31 juillet 1870 par Monseigneur McIntyre de Charlottetown. Il fut successivement curé de Tracadie, St-Charles, Pokemouche, Shipagan, et pendant les dernières vingt-sept ans il fit du ministère dans la paroisse de Grand'Anse.

Cette mort cause une perte sensible pour le diocèse, car Mgr Doucet en plus d'être un curé dévoué et exemplaire, était aussi un philosophe et un théologien de marque, une autorité en économie et en sciences naturelles et un musicien et compositeur peu ordinaire.

Ses funérailles auront lieu à Grand'Anse demain matin.

ANNIVERSAIRE

Le Club de Chasse et de Pêche du comté de Madawaska aura son assemblée annuelle hebdomadaire, le 10 courant, à l'Hôtel Windsor d'Edmundston. A cette occasion il y aura un banquet pour célébrer le premier anniversaire de cette organisation.

Le Club compte deux cent soixante membres dans tout le comté. Il est le plus nombreux de tous ceux de la province: les organisateurs comptent doubler ce nombre dans le cours de l'an prochain.

Plusieurs personnes éminentes assisteront au banquet. Il y aura des discours anglais et français, par des délégués officiels du gouvernement.

Le banquet aura lieu à huit heures précises. L'assemblée générale des membres suivra le banquet, c'est-à-dire qu'elle commencera vers neuf heures. Des musiques, c'est-à-dire qu'elle comportera des questions très importantes seront discutées au cours de cette soirée se fera pour l'année prochaine.

REORGANISATION DE L'ASS. DES VETERANS

Un mouvement général se fait dans tout le Canada pour une fusion des différentes organisations de vétérans. C'est pourquoi le G. W. V. A., d'Edmundston a opéré récemment une réorganisation complète. Les nouveaux officiers sont: MM. Arthur Michaud président; C. J. Dionne, vice-président et A. J. Cyr secrétaire.

Le but de cette réorganisation est de connaître les vétérans, d'établir des relations et de se protéger au besoin, de procurer certains avantages matériels; préférence donnée aux vétérans pour les emplois publics, lorsqu'ils ont les qualifications requises. Au-delà des autorités militaires l'expérience a prouvé que là où les efforts individuels ont failli, les efforts d'un groupe ont toujours réussi; comme exemple, le cas des pensions des vétérans.

Les nouveaux officiers du G. W. V. A., d'Edmundston font un appel pressant à tous les anciens soldats de se joindre à l'association. Les cotisations sont de \$4.00 par année. Les assemblées, jusqu'à avis contraire, auront lieu à la Maison de Cour. La prochaine assemblée aura lieu lundi prochain le 7 décembre. Il est à espérer que tous les vétérans seront présents à cette assemblée car il y aura des choses très intéressantes à discuter.

IL FAUT SIGNER

Nous recevons très souvent des correspondances ne portant aucune signature responsable. Dans ces cas, ces correspondances ne se rendent pas plus loin que le bureau de rédaction.

IL FAUT SIGNER de votre nom, tout écrit, rapport ou compte-rendu que vous nous envoyez pour être publié. En aucun cas votre nom ne sera divulgué, sauf si la loi nous oblige à le faire.

Envoyez-nous des nouvelles tant qu'il vous plaira, mais SIGNEZ votre copie.

La rédaction.